



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉVISER LE CONTENU D'UNE DEMANDE ET D'AJOUTER DES CRITÈRES VISANT L'ESTHÉTISME ET LA DURABILITÉ DES MATÉRIAUX

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 581-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉVISER LE CONTENU D'UNE DEMANDE ET D'AJOUTER DES CRITÈRES VISANT L'ESTHÉTISME ET LA DURABILITÉ DES MATÉRIAUX

Le projet de règlement vise à ajouter des échantillons de matériaux pour les murs extérieurs dans les documents obligatoires à déposer avec une demande de PIIA, à ajouter un objectif et à préciser un critère pour l'évaluation des projets de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment principal de plus de 25 mètres carrés assujetties au règlement sur les PIIA.

2. Une consultation écrite aura lieu entre le 21 janvier et le 7 février 2022. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projet de règlement pourront le faire par écrit. Les commentaires seront déposés à la séance du conseil du 16 février 2022. Ils doivent être envoyés par courriel au frobotaille@lepiphanie.ca ou par courrier à Flavie Robitaille, 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie, J5X 1A1.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.lepiphanie.ca/seance-du-conseil>. Il peut également être transmis par courrier en faisant une demande au 450-588-5515.
4. En vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, cette consultation écrite remplace l'assemblée publique telle que prescrit par les articles 125 à 127 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 21 janvier 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille